

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 10 (1922)
Heft: 1

Artikel: Les armoiries de Cheyres
Autor: Dubois, F.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

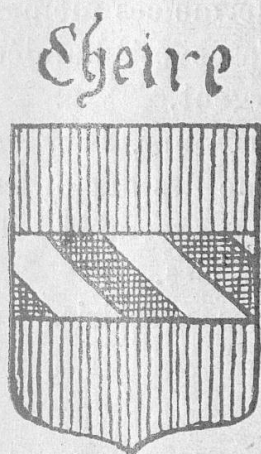
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LES ARMOIRIES DE CHEYRES

par FRÉD. TH. DUBOIS.

Fig. 1.
Armoiries de Cheyres
d'après le tableau des
armoiries de Fribourg
gravé en 1751.

Le territoire de Cheyres fut conquis par la Ville et République de Fribourg en 1536. C'était une ancienne seigneurie des sires de la Molière. Elle passa peu après à la branche lausannoise de la famille de Praroman, par le mariage de Henri de Praroman avec Claudine de la Molière, fille de Nicolas de la Molière, seigneur de Cheyres, dernier représentant mâle de cette famille, et de Marguerite de Gléresse.

En 1704, Fribourg racheta cette seigneurie des Praroman pour le prix de 52 582 francs anciens. Elle érigea cette terre en un petit bailliage formé des trois localités de Cheyres, Bollion et Seiry et de leur territoire. Le premier bailli fut Jean-Henri Odet.

Les armoiries de ce minuscule bailliage portaient : *de gueules à la fasce bandée de sable et d'argent de six pièces*. Nous les trouvons pour la première fois sur le tableau armorié des familles et bailliages de Fribourg, gravé par Heine en 1751. (Fig. 1).

Nous ne connaissons pas l'origine de ces armoiries.

Elles figurent aussi sous la même forme dans un armorial manuscrit dessiné par M. Python de Corcelles en 1760. Ce manuscrit est actuellement la propriété de M. Alfred d'Amman, à Fribourg.

Un armorial manuscrit de la fin du XVIII^{me} siècle, propriété de M. de Muller, à Belfaux, renferme ces mêmes armoiries, mais avec une variante : la fasce est bandée d'azur et d'argent et non de sable et d'argent.

Dans son armorial du canton de Fribourg, le Père Apollinaire a reproduit cette dernière forme des armoiries de Cheyres ; mais il est plus logique, nous semble-t-il, d'en rester à la forme primitive de ces armoiries.

La commune de Cheyres a repris les armoiries de l'ancien bailliage de ce nom.
